

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL

Réunion restreinte du Lundi 20 Novembre 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser la « demande de changement » via Footclubs validée par les deux clubs le lundi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 12h00 :

La veille du match à 12h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi 1 des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

COUPE VDM FUTSAL

1^{er} Tour en Tirage Intégral : 28 équipes engagées soient 14 rencontres du 11/12/2023 au 17/12/2023

Cadrage pour les 1/4 : 12 rencontres et 2 exempts qui se dérouleront du 26/02/2024 au 02/03/2024 ou du 25/03/2024 au 30/03/2024.

Tirage au sort de la Coupe Du Val De Marne, effectué par un membre de la Commission Technique qui se déroulera au cours de la semaine

du 11 au 17/12/2023

- Match 1 : RUNGIS US 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 2
- Match 2 : VITRY ASC 3 / SAINT MAURICE AJ 1
- Match 3 : AS HAY 94 FUTSAL 1 / CRETEIL FUTSAL US 2
- Match 4 : VITRY CA 1 / VSG FUTSAL 1
- Match 5 : CHAMPIGNY CF 2 / VITRY ASC 1
- Match 6 : KB FUTSAL 2 / CITOYEN DU MONDE 1
- Match 8 : VSG FUTSAL 2 / VILLENEUVE ABLON US 1
- Match 9 : B2M FUTSAL 1 / C'NOUES 1
- Match 10 : VITRY ASC 2 / VERS L'AVANT 1
- Match 11 : CHEVILLY LARUE ELAN 1 / MAISONS ALFORT FC 1
- Match 12 : C'NOUES 2 / VILLENEUVE ABLON US 2
- Match 13 : BOISSY UJ 1 / CRETEIL FUTSAL US 1
- Match 14 : VILLEJUIF FUTSAL CLUB 1 / B2M FUTSAL 3

Pour le détail des rencontres se reporter au site du District ou sur Footclubs

Modification :

Match 7 : N°27616703 - B2M FUTSAL 2 / CHAMPIGNY CF 1 du 16/12/2023

La Commission reporte la rencontre date ultérieure (2 matchs sur même terrain)